

"Que M. Arsène-H. Simard soit nommé membre du bureau d'examineurs de Charlevoix, en remplacement du révérend M. Lauriot, qui a quitté la localité."

"Que le révérend M. Elzéar Delamarre soit nommé membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi, en remplacement de M. O. Bossé, démissionnaire."

Mgr. l'évêque de Chicoutimi propose, secondé par M. Eugène Crépeau, et il est résolu :

"Qu'un bureau d'examineurs pour la partie du comté de Saguenay comprenant la préfecture apostolique soit constitué et composé des personnes suivantes :

"Le très révérend F. Gendron, V.-G., les révérends MM. Samuel Bouchard, Amédée Maltais, Philogone Lemay, Jean Gauthier et George Gagnon, et M. le Dr Tremblay.

"Que le *quorum* de ce bureau soit fixé à trois et que pouvoir soit accordé aux dits membres de siéger quand les circonstances leur permettront de se réunir en nombre suffisant."

Le comité recommande, sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par l'honorable F. Langelier :

"Que l'article 2004 des statuts refondus de la province de Québec soit amendé en y ajoutant le paragraphe qui suit :

"Mais toute personne qui, en vertu de cette loi, peut refuser la charge de commissaire ou syndic d'écoles, peut s'en démettre après l'avoir acceptée."

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Desjardins au sujet de l'enseignement de la sténographie, le comité déclare qu'il croit devoir ne pas recommander, pour le moment, un système de sténographie, en particulier.

Le comité donne instruction de transmettre au sous-comité chargé de l'examen des livres de classe une lettre de M. J.-B. Cloutier, demandant de remettre sur la liste des livres de classe approuvés la "grammaire" et les "devoirs grammaticaux", dont il est l'auteur.

Une requête des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier demandant que la prise en considération de certains amendements proposés à la loi du fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit remise à plus tard, recevra l'attention du comité.

Le comité recommande au Surintendant de remettre aux commissaires d'écoles de la municipalité de Notre-Dame de Laterrière les allocations qui leur ont été retenues.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'éducation supérieure et des municipalités pauvres, puis il recommande que les listes des subventions sur ces deux fonds soient soumises à l'approbation du gouvernement.

Et le comité s'ajourne.

Du choix des livres

(Suite)

Septième article

Dans les six articles que j'ai écrits sur le choix des livres, j'ai traité d'une manière générale la théorie pédagogique d'après laquelle l'instituteur doit se guider pour choisir judicieusement les livres à mettre entre les mains de ses élèves, afin qu'ils puissent profiter avec avantage de ses leçons. J'ai de plus indiqué quelles sont les qualités que doivent posséder le *Premier* et le *Second livre de lecture*. J'ai recommandé le *Cours de lecture à haute voix* de feu l'abbé Lagacé comme le meilleur que nous possédions en ce genre. Le petit peut très bien servir comme second livre de lecture, et le grand, qui renferme un traité de prononciation très bien fait, peut être employé avec avantage dans les classes les plus avancées.

Il me reste à parler du choix des livres dans les autres différentes branches du programme officiel, en commençant par la grammaire.

On s'est malheureusement trop souvent trompé sur l'enseignement de cette branche si importante. Beaucoup d'auteurs et de praticiens, plus zélés qu'éclairés, ont cru devoir en faire une branche à part ; les premiers, en remplissant leurs grammaires de règles et d'exceptions qu'un écrivain ne rencontre que quelquefois dans la pratique, les seconds, en faisant de l'enseignement grammaticale l'objet principal de leurs leçons de français, et s'affublant pompeusement, pour ne pas dire sottement, du titre de *Professeur de grammaire française*.

Aujourd'hui, quand la science pédagogique a fait un si grand pas dans la voie du progrès, surtout dans ces dernières années, comprendrait-on le rôle de quelqu'un qui s'obstinerait à enseigner la langue maternelle à